



Compte-rendu CAP locale C du 16 novembre 2022

CAP de recours refus de télétravail

La der des der

Les représentants FO ont en préambule dénoncé la fin des CAP locales à la DGFIP, celle-ci constituant la dernière du genre.

Ils ont en conséquence rappelé l'exigence FO d'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique.

Cette régression porte en elle pour l'avenir, un recours croissant à la justice administrative.

La CAP était convoquée pour examiner la requête d'une collègue confrontée à un refus de télétravail.

La délégation FO a argumenté la défense du dossier autour d'éléments factuels pour nuancer fortement la présentation faite à charge par la DRFiP.

Pour autant, le président a confirmé la décision du responsable de service.

Il a présenté sa décision de rejet du recours au vote :

Quatre voix pour du côté de l'administration, sans surprise.

FO-DGFIP, SFP et CGT ont voté contre cette décision.

La CFDT s'est abstenue.

La CAP a donc validé cette décision par 4 pour, une abstention et 3 contre.

Lyon, le 17 novembre 2022